

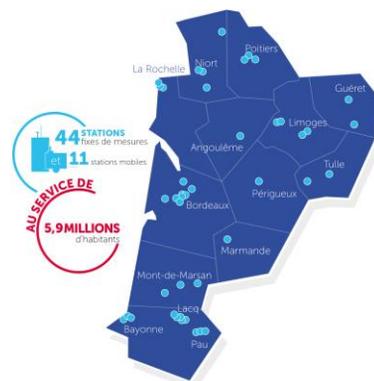
# APPEL AUX DONS DEDUCTIBLES DE LA TGAP AIR 2025

**En reversant votre TGAP à Atmo Nouvelle-Aquitaine, vous devenez acteur de la surveillance de la qualité de l'air en Nouvelle-Aquitaine !**

## Pourquoi verser votre TGAP AIR à Atmo Nouvelle-Aquitaine ?

Le statut de partenaire-membre d'Atmo Nouvelle-Aquitaine peut ouvrir des droits pour :

- **Participer aux instances de direction** de l'association : Assemblée Générale dans un premier temps puis Conseil d'Administration (sous réserve d'élection). Cette participation permet d'influer sur la teneur des programmes d'actions de l'association.
- **Réaliser des campagnes de mesures spécifiques** (sous réserve de financement et selon les possibilités d'intervention de l'association).
- **Bénéficier de l'expertise scientifique et technique** d'Atmo Nouvelle-Aquitaine pour l'instruction de dossiers concernant des problématiques de qualité de l'air.
- **Mettre en place des actions d'information et de sensibilisation** (internes/externes) en partenariat avec Atmo Nouvelle-Aquitaine lors d'évènements de toute nature, relatifs à la qualité de l'air :
  - participation physique à des réunions, des conférences, tables rondes et expositions
  - mise à disposition d'outils de sensibilisation (brochures, plaquettes, affiches, stand...).
- **Recevoir systématiquement les différentes publications** relatives à la qualité de l'air et aux actions d'Atmo Nouvelle-Aquitaine (bulletin quotidien, alerte pollution, newsletter mensuelle, rapports d'activité, bilans annuels de la qualité de l'air...).



Implantation des stations de surveillance de l'air

66

## Contacts utiles :

**Catherine MARCO**  
**Secrétariat Général :**  
contact@atmo-na.org  
Tél. : 09 84 200 100

Atmo Nouvelle-Aquitaine – Observatoire régional de l'air

Pôle de La Rochelle – adresse postale  
ZI Périgny / La Rochelle  
12 rue Augustin Fresnel  
17 180 PERIGNY

Tél : 09 84 200 100  
contact@atmo-na.org



www.atmo-nouvelleaquitaine.org

FE015-ADM-V7

# VERSEMENT DE LA TGAP AIR

## Comment sont utilisés les dons versés à Atmo Nouvelle-Aquitaine ?

Les dons de TGAP participent au financement des nombreuses missions règlementaires de l'association telles que :

- **La surveillance 24h/24 et 7j/7** de plus de 20 polluants règlementés sur l'ensemble de la Nouvelle-Aquitaine via un réseau de près de 50 stations fixes et mobiles implantées sur tout le territoire.
- **La diffusion quotidienne** d'un indice de qualité de l'air et de prévisions (J+1) en tout point du territoire, de cartographies à l'échelle du quartier pour certaines agglomérations.
- **La gestion des pics de pollution** : Atmo Nouvelle-Aquitaine alerte les autorités et informe les différents publics lors d'épisodes de pollution.
- **Le développement et l'amélioration des outils tels que** : la modélisation régionale et urbaine, la mise à jour de l'inventaire des émissions, la caractérisation des particules, le suivi de polluants non règlementés (particules ultrafines, pesticides, pollens)...
- **Les actions de sensibilisation** : nouveau site Web, développement de nouveaux supports d'information et de sensibilisation, interventions publiques, participation à des forums, formation d'enseignants, partenariats ...

## Comment effectuer votre versement ?

Les dons déductibles de votre **TGAP AIR 2024** sont ceux versés à Atmo Nouvelle-Aquitaine entre le **01/06/2024** et le **24/05/2025**.

Pour cela, il suffit de régler le montant de votre don à  
Atmo Nouvelle-Aquitaine

**avant le 24/05/2025\***

Un reçu fiscal vous sera ensuite transmis afin que vous puissiez le joindre à votre déclaration aux douanes.

\* **Date maximale pouvant faire l'objet d'ajustement en fonction de votre régime fiscal**

### LES MISSIONS d'Atmo Nouvelle-Aquitaine



**SURVEILLER 24H/24**  
l'air de votre région



**ÉTUDIER**  
pour améliorer  
les connaissances



**PRÉVOIR**  
les épisodes de  
pollution



**ACCOMPAGNER**  
les décideurs  
dans leurs plans d'actions



**INFORMER**  
pour sensibiliser

### CHIFFRES CLÉS d'Atmo Nouvelle-Aquitaine



**+ DE 40 ANS**  
d'expertise en qualité de l'air



**PRÈS DE 150 MEMBRES**



**près de 50 SALARIÉS**



**+ de 4Md'€**  
de budget annuel



**3 PÔLES**

# BORDEREAU DE VIREMENT

## A RENVoyer AVANT LE 24/05/2025

Société :

N\*Siret :

Nom et prénom de l'interlocuteur :  Fonction de l'interlocuteur :

Adresse :

CP :  Ville :

Téléphone :  Email :

Ces éléments sont nécessaires pour l'établissement et l'envoi du reçu fiscal.

**Nous souhaitons faire un don déductible de la TGAP AIR à Atmo Nouvelle-Aquitaine, observatoire régional de l'air pour un montant de :**

..... €

**Rappel : Il faut être à jour de la cotisation annuelle** pour que la TGAP versée à Atmo Nouvelle-Aquitaine soit déductible de la TGAP AIR

**Notre règlement vous parviendra par :**

- Chèque à l'ordre d'Atmo Nouvelle-Aquitaine
- Virement (IBAN : FR76 4255 9100 0008 0141 6546 020-BIC : CCOPFRPPXXX)  
***merci d'indiquer le nom de la société et le N° Siret dans l'objet du virement***

*Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées aux services administratifs et communication. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser au service administratif (tél. : 09 84 200 100 – [contact@atmo-na.org](mailto:contact@atmo-na.org)).*

# VERSEMENT DE LA TGAP AIR 2025

## Tarifs de la TGAP AIR 2025 au titre des émissions de substances polluantes de l'année 2024

NATURE DES EMISSIONS TAXABLES	Unité	Tarif en euros 2023	Tarif en euros 2024	Augmentation
Oxyde de soufre et autres composés soufrés	Tonne	148	155,84	5,3%
Acide chlorhydrique	Tonne	50,37	53,04	5,3%
Protoxyde d'azote	Tonne	75,58	79,59	5,3%
Oxydes d'azote et autres composés oxygénés de l'azote, à l'exception du protoxyde d'azote	Tonne	178,64	188,11	5,3%
Hydrocarbures non méthaniques, solvants et COV	Tonne	148	155,84	5,3%
Poussières totales en suspension (PTS)	Tonne	282,77	297,76	5,3%
Arsenic	Kilogramme	544,06	572,9	5,3%
Selenium	Kilogramme	544,06	572,9	5,3%
Mercuré	Kilogramme	1088,1	1145,77	5,3%
Benzène	Kilogramme	5,45	5,74	5,3%
Hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP)	Kilogramme	54,42	57,30	5,3%
Plomb	Kilogramme	10,67	11,24	5,3%
Zinc	Kilogramme	5,34	5,62	5,3%
Chrome	Kilogramme	21,26	22,49	5,3%
Cuivre	Kilogramme	5,34	5,62	5,3%
Nickel	Kilogramme	106,78	115,44	5,3%
Cadmium	Kilogramme	533,92	562,22	5,3%
Vanadium	Kilogramme	5,34	5,62	5,3%



Lien internet pour informations TGAP  
<https://entreprendre.service-public.fr/vosdroits/F23497>